



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 25 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 16 novembre 2024.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 7) - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE et KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à M. USAI et Mme PIESTA - MM. BOUMKIK et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASSEN et KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : MM. OURIAGHLI et MILIOTO

ABSENTS : Mmes CHEBLI - ANANICZ - YILDIRIM - KHOUMRI - M. ELHADI.

**04 - Octroi d'une subvention exceptionnelle à Moissons Nouvelles
pour une action spécifique**

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Par courrier en date du 7 octobre dernier, Moissons Nouvelles sollicite une participation financière de la ville au projet intitulé « Passons l'été ensemble » organisé sur la localité dans le cadre des quartiers d'été 2024 et dont 7 jeunes de Farébersviller ont bénéficié.

Le montant de la participation sollicitée s'élève à 2 400 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 400 € pour l'action « Passons l'été ensemble. »

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »